

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2008 – 25

Date : 08/04/08	Objet : Projet de classement en ENS du « Réseau de pelouses des Côtes du Barrois » sur les communes de RESSON, BEHONNE et NAIVES-ROSIERES et de la « Salle des fêtes de Sommedieue ».	Vote : Favorable à l'unanimité
------------------------	--	---------------------------------------

Le CSRPN, réuni le 08 avril 2008 a examiné l'étude réalisée à la demande du Conseil général de la Meuse sur les 9 sites que composent le « Réseau de pelouses des Côtes du Barrois » sur les communes de RESSON, BEHONNE et NAIVES-ROSIERES. De cet examen, il ressort les éléments suivants :

- La synthèse de l'évaluation de l'intérêt biologique des sites considéré a été argumentée au chapitre « Statuts et enjeux biologiques » de l'expertise (CSL, Mars 2008). Au regard des enjeux décrits, ce site naturel se révèle **d'intérêt régional**.
- Au titre de la présence d'habitats de pelouses sèches d'intérêts communautaires ainsi que de celle d'un cortège faunistique et floristique protégées, **ces sites possèdent un niveau d'intérêt justifiant pleinement son inscription à l'inventaire des Espaces naturels sensibles (ENS) en Meuse.**

Ce même jour, le CSRPN a examiné l'argumentaire de la CPEPESC et du PNRL sur l'intérêt du site « Salle des fêtes de Sommedieue » sur la commune de SOMMEDIEUE.

Il en ressort un intérêt incontestable du site pour la reproduction du Grand Murin.

Avis du CSRPN (Avis N° 2008-25) :

Après avoir examiné l'étude sur le projet « Réseau de pelouses des Côtes du Barrois » réalisée à la demande du Conseil général de la Meuse,

Après avoir examiné l'argumentaire sur le projet « Salle des fêtes de Sommedieue » réalisé par la CPEPESC et le PNRL,

Considérant les espèces présentes et la qualité environnemental de chacun des sites,

Les membres du CSRPN valident le fait que les 9 sites considérés sur le « Réseau de pelouses des Côtes du Barrois » possèdent un fort intérêt environnemental et que le classement en ENS est pleinement justifié.

Les membres du CSRPN valident le fait que le site Salle des fêtes de Sommedieue » possède un fort intérêt environnemental et que le classement en ENS est pleinement justifié.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

